



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION de l'ENVIRONNEMENT,  
de l'AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT**

**SERVICE des INFRASTRUCTURES, SECURITE et  
TRANSPORTS  
EDUCATION et SECURITE ROUTIERES**

**ARRÊTÉ N° 2020/DEAL/SIST/ESR/**

**du**

*406  
24/12/20*

Portant dérogation individuelle de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes (application de l'arrêté ministériel du 02 mars 2015)

Le Préfet de Mayotte  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte, ensemble la loi ordinaire n°2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

**Vu** le code de la route applicable à Mayotte ;

**Vu** le code des transports ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière ;

**Vu** le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment à l'organisation et mission des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (CHAPITRE 2)

**Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 02 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

**Vu** l'arrêté n° 2012-757 du 24 septembre 2012 modifiant l'arrêté 2011-111 portant organisation de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL) ;

**VU** l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant nomination de M. Olivier KREMER, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté n° 2012-757 du 24 septembre 2012 modifiant l'arrêté 2011-111 portant organisation de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-DEAL-534 du 28 août 2020, portant délégation de signature à M. Olivier KREMER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;

VU l'arrêté n°32/SG/DEAL du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant subdélégation de signature ;

Vu la demande d'autorisation de la société **STAR MAYOTTE** transmise par mail à l'unité ESR de la DEAL par la société STAR MAYOTTE le 24/12/2020 afin d'assurer la collecte et l'évacuation des déchets le vendredi 25/12/2020 dans la commune de Mamoudzou ;

Considérant que la circulation des véhicules de la société **STAR MAYOTTE** les vendredi 25/12/2020 vise à assurer la collecte et l'évacuation des déchets dans la commune MAMOUDZOU

Sur proposition du chef de l'Unité Éducation et Sécurité Routières de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement ;

## ARRÊTÉ

### Article 1 :

#### Dérogation accordée:

Afin de pouvoir assurer la collecte et l'évacuation des déchets dans la commune de Mamoudzou, l'entreprise **STAR MAYOTTE** est exceptionnellement autorisée à faire circuler le vendredi 25/12/2020 les véhicules dont les immatriculations suivent :

N°IMMAT. (CG champ A)	MARQUE (CG champ D1)	TYPE (CG champ D2)	PTAC / PTR (CG champ F2 / F3)	Date limite Cont-Tech
EF-157-XN	MAN	L.2007.46.00106S01ZBBBZBF 3AAH2ACB	19000	24/06/2021
EF-173-XN	MAN	L.2007.46.00106S01ZBBBZBF 3AAH2ACB	19000	24/06/2021
DH-190-LH	RENAULT	33AVB2	40000	11/05/2021
3780-AD-976	RENAULT	34APA2	22500	29/01/2021

Validité de la dérogation : le vendredi 25/12/2020;

Trajet autorisé : réseau routier dans la commune de Mamoudzou ;

Nature du transport : déchets ménagers

### Article 2 :

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation ;

### Article 3 :

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté ;

### Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Mayotte (Réglementation) ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte (DGS) ;
- Monsieur le Directeur de la DEAL ;
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Mayotte ;
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique de Mayotte ;

- Monsieur le Chef de la Subdivision Territoriale de la D.E.A.L de Mayotte ;
- Mesdames et Messieurs les maires des communes de Mayotte;
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Mayotte ;
- Monsieur le Directeur de la DIECTE.

De plus un exemplaire sera adressé au responsable de l'entreprise **STAR MAYOTTE** – Tél : 0269614369 pour exécution et pour être présenté à toute réquisition.



Pour le Préfet et par délégation

~~Le~~ Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
Olivier KREMER

TROLLE

